

Loi Partage de la valeur : une opportunité à saisir. Une étude Natixis Interépargne-IFOP dévoile les perceptions croisées des salariés et des entreprises

Paris, le 13 janvier 2025

Alors que les dispositions de la loi sur le partage de la valeur viennent d'entrer en vigueur, Natixis Interépargne, leader de l'épargne d'entreprise responsable, dévoile une étude menée par l'IFOP révélant notamment des perspectives prometteuses pour les entreprises de 11 à 49 salariés.

Une loi accueillie favorablement

Cette enquête menée auprès de 2000 salariés du secteur privé et plus de 400 dirigeants et DRH ⁽¹⁾, montre que 65% des entreprises entre 11 et 49 salariés sont prêtes à mettre en place au moins un dispositif légal de partage de la valeur. Ce sentiment, confirmant l'intérêt porté à ces outils, est cependant nuancé par un autre résultat : plus d'un cinquième d'entre-elles admettent ne pas savoir comment procéder, soulignant la nécessité d'un accompagnement pour une mise en œuvre réussie.

De leur côté, les salariés sont très largement intéressés : 72 % estiment que l'élargissement des cas de déblocage les inciterait à investir davantage dans leurs plans d'épargne salariale.

Un levier stratégique pour les entreprises

Avec 94 % des entreprises identifiant le recrutement, la motivation et la fidélisation des salariés comme des priorités stratégiques pour les trois prochaines années, les dispositifs de partage de la valeur et d'épargne entreprise se présentent comme une réponse efficace. En effet, 64 % des entreprises ayant mis en place ce type de dispositif ⁽²⁾ avaient pour objectif de motiver et fidéliser leurs collaborateurs.

En outre, 78% des entreprises intègrent ces dispositifs dans leurs engagements de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), soulignant leur volonté d'allier compétitivité et impact social.

Un réel succès pour les entreprises et leurs collaborateurs

Alors que la nouvelle loi vise à démocratiser les dispositifs de partage de la valeur et d'épargne entreprise, les résultats de l'étude montrent que les entreprises et les salariés s'accordent sur leurs bénéfices.

82 % des entreprises estiment que leurs collaborateurs sont satisfaits de leur dispositif. D'ailleurs, 87% des bénéficiaires actuels y voient un avantage financier intéressant et 41 % des moins de 40 ans évoquent également la dimension motivationnelle de l'épargne salariale.

D'autre part, 3/4 des salariés interrogés alimentent leurs plans d'épargne salariale, démontrant une appropriation et un intérêt croissants pour ces solutions. Cette convergence d'intérêt souligne l'importance de ces dispositifs dans la création d'une dynamique positive au sein de l'entreprise.

Damien Cléris, directeur général de Natixis Interépargne, déclare : « *En tant que leader de l'épargne d'entreprise responsable en France, nous sommes convaincus que cette nouvelle loi est une opportunité pour les entreprises d'attirer et fidéliser les talents et renforcer leur compétitivité dans un environnement économique exigeant. Notre objectif est de proposer aux 130 000 entreprises de 11 à 49 salariés qui restent à équiper, une offre claire et accessible, pour leur permettre d'en faire un élément différenciant positif. J'encourage aussi les salariés à s'emparer de ces dispositifs pour préparer leurs projets de vie et leur retraite. »*

(1) Salariés : échantillon de 2 000 personnes, représentatif de la population salariée en France. Entreprises : échantillon de 402 dirigeants d'entreprises ou directeurs de ressources humaines, représentatif des entreprises françaises de 10 salariés et plus.

(2) Au moins un dispositif mis en place.

À propos de Natixis Interépargne

Natixis Interépargne, l'un des leaders en épargne salariale et retraite, est investie dans l'avenir de plus de 100 000 entreprises clientes ⁽¹⁾ et plus de 3,4 millions d'épargnants ⁽²⁾.

Natixis Interépargne fait partie du Groupe BPCE, deuxième groupe bancaire en France à travers les réseaux Banque Populaire et Caisse d'Epargne.

Pionnière de l'innovation depuis plus de 50 ans, Natixis Interépargne accompagne les entreprises de toutes tailles dans la mise en place et la gestion de leur épargne salariale et retraite ainsi que de leur actionnariat salarié pour en faire un moteur de performance. Elle s'appuie sur la richesse et la diversité des expertises de plus de 15 sociétés de gestion affiliées de Natixis Investment Managers, spécialiste international de la gestion active au service de l'épargne salariale.

(1) Natixis Interépargne au 31/12/2024.

(2) AFG – 30/06/2024.

Contacts presse

Natixis Investment Managers

Stéphanie Mallet Dufour
stephanie.mallet@natixis.com
06 23 94 60 61

Géraldine Mateos
geraldine.mateos@natixis.com
07 78 11 56 15

Steele & Holt

Noémie Brami
noemie@steeleandholt.com
06 49 49 78 97

Rosalie Porquet
rosalie@steeleandholt.com
06 84 81 65 60